

**DÉPARTEMENT DES LANDES****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ****Nombre de Conseillers**

En exercice : 11
Présents : 11

Nombre de suffrages exprimés

Pour : 10
Contre : 00
Abstentions : 00

Date de convocation : 06/03/2023

Séance ordinaire du 14 mars 2023 à 19h00

*Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT,
Maire*

Membres présents : BEAUMONT Pascal, BERGERET Nathalie, BORTHAYRE Guy, DAVASAGAEN Patricia, DELHOSTE Jean-Luc, LAFITTE Jean-Baptiste, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse, MOUNET Nathalie, PORTASSAU Joël, THEUX Sabine

Excusés : Néant

Secrétaire de séance : MOUNET Nathalie

ABROGE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2023_02_01

DEL 2023_03_01 : Location de la Maison du Lac

Lors de la séance du 12 octobre 2021, Madame Laura Beaumont est venue présenter un projet qui lui tient à cœur sur la maison du lac afin de redynamiser ce lieu en créant un restaurant bar.

Lors de cet échange il a été évoqué la possibilité de lui louer le local.

Le Conseil municipal à ce jour, est amené à se prononcer sur la suite réservée à ce projet.

Monsieur le Maire étant intéressé par l'affaire n'a pas pris part au débat ni au vote et a quitté la salle.

Le Conseil Municipal,

Considérant que ce projet peut rendre le lieu attrayant et peut amener plus de vie dans le village,
après en avoir délibéré à l'unanimité DÉCIDE :

- De louer à la SARL Maison du Lac représentée par Madame Laura BEAUMONT et Monsieur Noé ROGG, la Maison du lac située au 2520 route des Lacs 40320 MIRAMONT-SENSACQ,
- De conclure un bail commercial qui sera établi auprès d'un notaire.
- De fixer le montant du loyer à 350,00 € TTC par mois pendant 3 ans,
- De fixer le montant du dépôt de garantie à 350,00 € TTC, correspondant à un mois de loyer,
- Dit que les frais de l'établissement du bail commercial seront à la charge de la SARL Maison du Lac.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Pascal BEAUMONT

